

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_167

Objet : Convention de partenariat avec l'ADAV, association « droit au vélo »

Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_167

Objet : Convention de partenariat avec l'ADAV, association « droit au vélo »

Dans le cadre du déploiement de son plan vélo territorial, la CCFI souhaite créer des partenariats solides afin de renforcer la pratique du vélo sur son territoire.

L'Association « Droit au vélo » (ADAV) est une association qui vise à développer et promouvoir l'usage du vélo sur le territoire régional. Elle mène avec ses adhérents, représentants de la société civile, des actions de sensibilisation et d'information, et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure voit dans la formalisation d'un partenariat avec l'ADAV l'opportunité de répondre à ses objectifs d'acculturation et de renforcement de la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien.

Ainsi, une convention entre la CCFI et l'ADAV constituerait un socle d'intervention sur l'ensemble des communes du territoire. Cela permettrait la mutualisation des moyens, tout en laissant la possibilité aux communes volontaires de mobiliser l'ADAV par le biais d'une convention complémentaire ou d'une sollicitation ponctuelle de l'ADAV sous la forme d'une prestation spécifique.

La CCFI souhaite s'appuyer sur l'expertise technique de l'ADAV concernant :

- la mise en œuvre et le suivi de la politique cyclable territoriale (mise en œuvre du schéma directeur des aménagements cyclables, accompagnement de projets locaux...),
- des propositions et des retours d'expériences sur des aménagements cyclables spécifiques, sur la base de réalisations déjà expérimentées ailleurs en Hauts-de-France,
- la mise à disposition et le partage de données statistiques et cartographiques permettant de mesurer l'impact de la politique territoriale,
- la promotion de l'écomobilité, en particulier la mobilité cyclable, par la tenue d'opération de sensibilisation dans les gares du territoire (ex : atelier d'éclairage, réparation de vélos...).

Deux cibles sont donc visées au travers de la convention :

- le grand public : habitants et usagers du territoire communautaire,
- l'administration territoriale : la CCFI, ses agents, ses élus, les communes de la collectivité.

Le coût des prestations réalisées par l'ADAV s'élève à 7 000 € par an.

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'association « Droit au vélo » pour la période 2024-2026, soit une durée de 3 ans, pour un montant total de 21 000, € soit 7 000 € par an.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance.


Bernard DENTENER



Le Président,


Valentin BELLEVAL

